

PLAN D'ACTION ENVIRONNEMENTAL

2010-2014



L'environnement à Saint-Hyacinthe
Pour aujourd'hui et pour demain!

■ CRÉDITS

RECHERCHE ET RÉDACTION

Michel Merleau, Jacques Poitras (Action-Environnement), sous la supervision de Pascal Bigras, directeur général, Nature-Action Québec.

COMITÉ DE PILOTAGE

Ville de Saint-Hyacinthe : Louis Bilodeau, directeur général, Chantal Frigon, directrice générale adjointe - services aux citoyens, Rémi Gauvin, technicien en environnement.

COMITÉ EN ENVIRONNEMENT ÉLARGI

Ce comité a suivi l'évolution du dossier et a proposé plusieurs améliorations à toutes les étapes. Les personnes suivantes ont participé à ces travaux :

Citoyens

Caroline Bisson

Céline Lussier Cadieux

Benoit Daviau

Élisabeth Gauthier

Gilles J. Gauthier

Annie Gauvin

Ville de Saint-Hyacinthe

Brigitte Sansoucy, conseillère municipale

Louis Bilodeau, directeur général

Chantal Frigon, directrice générale adjointe - services aux citoyens

Rémi Gauvin, technicien en environnement

■ PORTÉE ET LIMITATIONS

Le contenu de ce Plan d'action ne doit, en aucun temps, être considéré comme étant un jugement définitif des aspects environnementaux inhérents à la Ville. Les pistes d'action formulées dans le présent document se basent sur les opinions professionnelles émises dans le contexte du mandat octroyé à Nature-Action Québec (NAQ) par la Ville. À moins d'en être informé au préalable, NAQ se dégage de toute responsabilité à l'égard de l'utilisation éventuelle, en tout ou en partie, du contenu du présent rapport d'évaluation par des tierces parties.



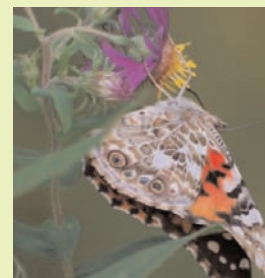
■ TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	3
INTRODUCTION	4
LES SECTIONS DU PLAN	5
Cinq thématiques	5
Deux niveaux d'actions	6
Les leaders	6
Les partenaires	6
Période de réalisation	7
La ou les cibles visée(s)	7
Les indicateurs	7
MÉTHODOLOGIE	7
SUIVI	7
LISTE DES ACTIONS	8
1 • Assainissement : rivière Yamaska et affluents	8
2 • Matières résiduelles	10
3 • Développement et protection du territoire	11
4 • Transport - Lutte aux changements climatiques	13
5 • Gestion municipale environnementale : exemplaire et transparente	14



■ LISTE DES ACRONYMES

AMT	Agence métropolitaine de transport de Montréal
BTC	Bureau de tourisme et des congrès de Saint-Hyacinthe
CCE	Comité consultatif en environnement de la Ville de Saint-Hyacinthe
CCU	Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Hyacinthe
CDC	Corporation de développement commercial de Saint-Hyacinthe
CITVR	Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu
CLD	Centre local de développement Les Maskoutains
EEQ	Éco Entreprises Québec
FCM	Fédération canadienne des municipalités
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
IRDA	Institut de recherche et de développement en agroenvironnement
MAMROT	Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
MDEIE	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec
MRC	Municipalité régionale de comté des Maskoutains
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBVY	Organisme de bassin versant de la Yamaska (auparavant COGEBY)
RIAM	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
SADC	Société d'aide au développement des collectivités de Saint-Hyacinthe
UPA	Union des producteurs agricoles
Ville	Administration municipale de la Ville de Saint-Hyacinthe



■ INTRODUCTION

Le respect de l'environnement passe par une série de gestes au quotidien, petits et grands, et aussi par l'engagement des leaders politiques, économiques, institutionnels et sociaux à se doter de meilleures pratiques en matière de gestion environnementale.

En 2008, la Ville de Saint-Hyacinthe, appuyée par Nature-Action Québec, a amorcé un processus visant à mieux structurer ses pratiques à l'égard de l'environnement. Ce processus se décline en trois étapes : bilan, politique et plan d'action.

La démarche de planification environnementale a débuté par la réalisation d'un bilan complété en mars 2009. Cet exercice éclaire l'administration municipale et la collectivité sur le chemin déjà parcouru et il identifie les éléments à améliorer. À titre d'exemple, Saint-Hyacinthe est à l'avant-garde en gestion des matières résiduelles avec une collecte à trois voies et en gestion des installations septiques en milieu rural. Le Plan d'action propose de consolider ces positions. Toutes les personnes rencontrées lors de la préparation du bilan, tant les employés de la municipalité que les représentants des organismes partenaires, ont été unanimes à dire qu'il est pertinent pour la Ville de Saint-Hyacinthe de se doter d'une politique environnementale.

À l'été 2009, le conseil municipal a adopté un énoncé de politique environnementale pour Saint-Hyacinthe. On y retrouve les principes fondateurs, les engagements généraux de la Ville et les balises de gouvernance qui ont donné lieu à la première politique environnementale adoptée au printemps 2010.

L'actuel Plan d'action complète le processus. Il identifie les principales actions en matière de protection de l'environnement pour les cinq prochaines années.

La perspective recherchée est celle d'un plan global impliquant l'ensemble de la collectivité : les groupes, les organismes, les institutions, les entreprises et les individus. L'administration municipale y jouera un rôle central et elle mobilisera ces acteurs autour de la vision de développement environnemental proposée ici. Cette démarche s'ajoute à plusieurs autres gestes concrets déjà posés par l'administration municipale en faveur d'une saine gestion environnementale. On pense ici à l'adoption de documents stratégiques et évolutifs tels que le Plan d'urbanisme et ses règlements connexes, la Politique culturelle, la Politique familiale, le Programme de gestion des matières résiduelles, les règlements sur les rejets industriels, etc.

L'objectif ultime est d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens dans le respect de l'environnement et d'améliorer ce dernier à l'échelle régionale et planétaire. Ainsi, le Plan d'action se penche surtout sur des enjeux locaux mais aussi sur des enjeux plus globaux.

Comme tout plan d'action, celui-ci sera appliqué avec souplesse, en fonction de l'évolution du contexte socio-économique local et national et aussi avec la perspective de saisir des opportunités, par exemple, en matière de financement des actions. Ainsi, au fil des années, certains projets non inscrits au Plan pourraient se réaliser alors que d'autres, y étant inscrits, pourraient être décalés.



■ LES SECTIONS DU PLAN

Le Plan est présenté sous forme d'un tableau. On précise ici les différentes sections de ce tableau.

CINQ THÉMATIQUES

Le Plan aborde cinq thématiques, chacune porteuse d'un ou deux objectifs.

1- L'assainissement de la rivière Yamaska et de ses affluents

Objectif :

- Améliorer la qualité de la rivière par des actions locales et régionales concertées.

2- Les matières résiduelles

Objectifs :

- Intégrer et atteindre les objectifs quantitatifs du Plan d'action 2010-2015 du gouvernement du Québec¹ pour chaque matière.
- Conserver une position avant-gardiste par rapport aux autres municipalités du Québec.

3- Le développement et la protection du territoire

Objectifs :

- Assurer le développement économique de la collectivité tout en protégeant les milieux naturels et agricoles existants.
- Rendre la ville plus « verte ».

4- Le transport, dans une perspective de lutte aux changements climatiques

Objectif :

- Réduire globalement les émissions de gaz à effet de serre (GES) à Saint-Hyacinthe.

5- La gestion municipale environnementale : exemplaire et transparente

Objectifs :

- Opérer les services municipaux de manière plus efficace, en minimisant les impacts sur l'environnement. En ce sens, servir d'exemple pour les autres organisations du territoire.
- Intégrer un exercice annuel de reddition de compte en matière d'environnement.

¹Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kilogrammes par personne. Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels. Traiter 60 % de la matière organique putrescible résiduelle au moyen de procédés biologiques, à savoir l'épandage, le compostage ou la biométhanisation. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. Acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment. Tiré de <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/pol-enbref.pdf>



DEUX NIVEAUX D'ACTIONS

Pour chacune des thématiques, le Plan présente plusieurs actions en utilisant deux niveaux présentés visuellement de la façon suivante :

TEXTE DU PLAN	EXPLICATION
Créer un mécanisme formel de suivi du Plan d'action en environnement.	Action de niveau 1, c'est-à-dire ayant une portée assez large, en termes de coûts, de durée ou de nombre de partenaires impliqués. Visuel : Caractère gras, sur la marge gauche.
Par règlement, élargir et redéfinir le Comité consultatif en environnement : citoyens, groupes, institutions, etc.	Action de niveau 2, c'est-à-dire de portée plus limitée que celles de niveau 1, en termes de coûts, de durée ou de nombre de partenaires impliqués. Cette action découle de l'action de niveau 1 qui précède. Visuel : position décalée de la marge gauche.



LES LEADERS

Le Plan d'action s'adresse à l'ensemble de la communauté, non seulement à l'administration municipale. Il appartient à chacun des leaders identifiés dans le Plan de signifier son adhésion et d'y affecter les ressources appropriées pour que les actions se réalisent. Les leaders sont les porteurs de dossiers, ceux qui ont l'obligation (collégiale, morale ou légale) de réaliser l'action identifiée : définir les paramètres, mobiliser les acteurs s'il y a lieu, identifier les outils, faire faire le travail, identifier et évaluer les résultats et finalement, faire rapport au Comité consultatif en environnement (CCE).

Exemple :

« Adopter une politique globale de l'arbre incluant une stratégie de reboisement. »

La Ville est identifiée comme étant le leader de cette action. Il lui appartient de s'associer à des partenaires du milieu dont les groupes environnementaux, les grands propriétaires fonciers, les promoteurs et les institutions du milieu pour valider les éléments d'une telle politique et les activités de mise en œuvre. La Ville aura à évaluer les résultats sur une base annuelle et à faire rapport périodiquement au CCE.

LES PARTENAIRES

Les partenaires sont les organismes, les corporations, les institutions, voire même les individus susceptibles de contribuer de façon significative à la réalisation d'une action en particulier.

Exemple :

« Restaurer des liens naturels entre les milieux naturels résiduels afin de créer des corridors forestiers, fauniques et de loisirs. »

La Ville en sera le leader, avec de nombreux collaborateurs dont le CCE, la MRC et des propriétaires fonciers.

■ PÉRIODE DE RÉALISATION

Ce premier Plan d'action environnemental s'échelonne sur cinq années et est réparti en deux séquences : 2010-2012, puis 2013-2014. Le Plan indique pour chaque action la période où celle-ci débutera. Dans plusieurs cas, il s'agit d'actions continues qui se poursuivront au-delà de la période de début. La grande majorité des actions débutera dans la première période (2010-2012), ce qui traduit la priorité accordée par la Ville à ce Plan.

■ LA OU LES CIBLES VISÉE(S)

Il s'agit d'un objectif précis et mesurable à atteindre, de façon ponctuelle ou continue. La construction d'un édifice est une action ponctuelle alors que le maintien d'un service est continu.

Les actions identifiées dans le Plan sont essentiellement issues du bilan, de l'expertise de Nature-Action Québec, du personnel municipal ainsi que des commentaires très pertinents formulés par les membres du CCE.

Le Plan identifie ici de nouvelles actions qui s'ajoutent à de nombreux programmes et initiatives environnementales déjà en cours, notamment au sein de l'administration municipale. Sans les nommer, le Plan d'action prend en compte que ces actions se poursuivront.

■ LES INDICATEURS

Les indicateurs permettent de mesurer les résultats. Est-ce que l'édifice souhaité a été construit au moment prévu? Est-ce que le service requis de façon continue est toujours maintenu? Si oui, le résultat est atteint. Si non, il faut expliquer pourquoi et si nécessaire, réviser les échéanciers.

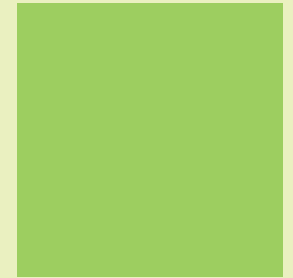
■ MÉTHODOLOGIE

Les actions identifiées dans le Plan sont essentiellement issues du bilan, de l'expertise de Nature-Action Québec, du personnel municipal ainsi que des commentaires très pertinents formulés par les membres du CCE.

Le Plan identifie ici de nouvelles actions qui s'ajoutent à de nombreux programmes et initiatives environnementales déjà en cours, notamment au sein de l'administration municipale. Sans les nommer, le Plan d'action prend en compte que ces actions se poursuivront.

■ SUIVI

La section 5 portant sur la gestion municipale environnementale précise des modalités de suivi du Plan d'action, dont l'adoption d'un règlement municipal qui redéfinit le CCE.



ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation		
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur	
1- Assainissement : rivière Yamaska et affluents							
1.1 Leadership de la municipalité à l'échelle de la MRC quant à la protection et à l'amélioration de la qualité de la rivière.							
1.1.2	Favoriser la mise en place de comités de sous-bassins, de comités de concertation avec le monde agricole.	Ville et MRC	OBVY, UPA, MAPAQ, CCE	x		Formation de comités ad hoc	Nombre de rencontres de démarrage de comités par année
1.1.3	Arrimer l'amélioration de la rivière à des stratégies portées par d'autres acteurs, par exemple : la revitalisation du centre-ville et le tourisme.	Ville	CDC, SDC, BTC, Commission du patrimoine	x		Faire adhérer les partenaires à la vision exprimée au PPU	Atteinte des cibles du PPU
1.1.4	Mettre en place une campagne d'échantillonnage de l'eau multi-stations (rivière et affluents) et diffuser les données à la population.	Ville	OBVY, MDDEP	x			Production d'un bulletin annuel d'information
1.1.5	Mobilisation régionale des décideurs du bassin versant de la rivière Yamaska sur les mesures à prendre pour assainir la rivière.	Ville et OBVY	MRC, autres municipalités, etc.	x		États généraux sur la qualité de la rivière Yamaska	Date de la rencontre
1.1.6	Privilégier le génie végétal au génie mécanique pour la stabilisation de ban des riveraines.	Ville		x		Remplacer les interventions mécaniques par des interventions plus écologiques et durables	Superficie annuelle traitée en génie végétal et rapport annuel
1.2 Développer rapidement et appliquer fermement une stratégie municipale de protection des bandes riveraines.							
1.2.1	Préciser une définition opérationnelle de la bande riveraine.	Ville et MRC	Comités de sous-bassins	x		Uniformiser les interventions	Adoption d'une définition par règlement
1.2.2	Développer des partenariats de gestion des bandes riveraines par les comités de sous-bassins.	Ville et MRC	Comités de sous-bassins, CCE, OBVY, UPA, MAPAQ	x		Impliquer et mobiliser les intervenants dans chacun des sous-bassins	Nombre de rencontres par année

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
1.2.3 Promouvoir des pratiques culturelles durables et des pratiques de gestion qui favorisent la protection des bandes riveraines.	UPA	Agriculteurs, IRDA, etc.	x		Éliminer les interventions mécaniques dans les bandes riveraines	À définir
1.2.4 Mettre progressivement en application la réglementation sur les bandes riveraines.	Ville et MRC	UPA, MAPAQ, OBVY	x		Appliquer le règlement	Nombre de km de rives inspectés par année
1.2.5 Étudier la possibilité de créer des milieux humides sous forme de marais filtrants ou de bassins de décantation en milieu agricole.	Ville et MRC	MDDEP, UPA, MAPAQ		x	Identifier les meilleures pratiques avec les propriétaires	Études spécifiques de quelques cas
1.3 Mettre en valeur les accès à la rivière et en augmenter le nombre.						
1.3.1 Évaluer les possibilités de redonner accès à la rivière par des droits de passage, achats de terrains riverains pour la mise en valeur.	Ville	CCE		x	Augmenter le nombre et améliorer la qualité des accès	Nombre de terrains acquis ou aménagés
1.4 Accentuer les efforts de mise à la conformité des installations sanitaires.	Ville	RIAM	x		Rendre conformes toutes les installations	Inspection en continu et rapport annuel au CCE et au conseil
1.5 Mettre en œuvre un programme de remplacement des conduites d'égout. Y inclure la séparation des égouts sanitaires et pluviaux.	Ville	MDDEP, MAMROT	x		<ul style="list-style-type: none"> Remplacer annuellement 1 % du réseau Réduire la quantité d'eau pluviale traitée 	<ul style="list-style-type: none"> % annuel de remplacement Nombre annuel de surverses Volume d'eau traitée par année
1.6 Mettre en application le règlement sur les branchements (# 288).	Ville	Installateurs de gouttières	x		Réduire l'apport d'eau de surface au réseau d'égout	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de gouttières débranchées ou détournées par année Nombre de surverses Volume d'eau traitée par année

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
2- Matières résiduelles						
2.1 Développer une chaîne de traitement en biométhanisation qui intègre la mise en valeur des matières organiques.	Ville	RIAM, MDDEP	x		Utiliser les matières organiques à leur plein potentiel	<ul style="list-style-type: none"> Quantité annuelle de méthane produit Quantité annuelle de digestat produit Nombre de véhicules municipaux convertis
2.2 Favoriser l'implantation d'un véritable écocentre à Saint-Hyacinthe.	Ville et RIAM		x		Réduire le volume des matières à enfouir et favoriser le réemploi	<ul style="list-style-type: none"> Date d'implantation Tonnage annuel récupéré
2.3 Favoriser des mesures de réduction à la source et de réemploi.						
2.3.1 Mieux faire connaître les ressources locales de réemploi et de récupération.	Ville	Ressourcerie, RIAM, Corporation de développement communautaire		x	Diffuser de l'information quant aux ressources disponibles	Mise à jour régulière des outils
2.3.2 Créer un programme d'encouragement à l'utilisation de couches lavables.	Ville	CCE	x		Réduire le volume des matières à enfouir et favoriser le réemploi	<ul style="list-style-type: none"> Date de lancement du programme Nombre annuel de requérants
2.3.3 Soutenir le développement de la Ressourcerie.	Ressourcerie	Ville, RIAM	x		Croissance des volumes traités	Tonnage annuel récupéré
2.4 Développer des programmes de récupération auprès des agriculteurs et du secteur des ICI en s'appuyant sur un inventaire.						
2.4.1 Faire un inventaire de la gestion des matières résiduelles des ICI sur le territoire de la Ville avec une perspective de réutilisation.	RIAM	EEQ, MDDEP, UPA, Ville	x		Réduire les volumes à l'enfouissement	Date de production des inventaires

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
2.4.2 Poursuivre les efforts de communication et de sensibilisation.	RIAM	CCE	x		Développer une culture des 3RV	Nombre de communications
2.4.3 Maintenir le recyclage systématique des huiles, des métaux, des batteries, du papier, des cartons, du plastique, du verre et du métal provenant des activités municipales.	Ville	RIAM	x		Atteindre puis dépasser les objectifs du Plan d'action 2010-2015 du gouvernement du Québec	<ul style="list-style-type: none"> • Date de mise en place d'un programme de récupération • Nombre d'édifices municipaux desservis
2.4.4 Prendre les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif provincial de récupération des matières dangereuses.	Ville et RIAM	CCE, partenaires socio-économiques		x	Obtenir la pleine adhésion de la population et des partenaires institutionnels	Tonnage annuel récupéré

3- Développement et protection du territoire

3.1 Adopter une stratégie de densification du milieu urbain dans le respect des espaces verts existants.

3.1.1 Appliquer des stratégies de développement qui facilitent les déplacements non motorisés dans les quartiers résidentiels.	Ville	CCE		x	Intégrer de nouvelles pratiques dans la réglementation d'urbanisme	Nombre annuel de services de proximité implantés
3.1.2 Faciliter l'intégration de l'efficacité énergétique dans les projets de développement.	Ville	CCU	x		Accueillir des projets novateurs	Nombre de projets réalisés par année
3.1.3 Créer des îlots de verdure.	Ville	CCU	x		Réduire les îlots de chaleur	% de la surface ombragée ou végétalisée

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
3.1.4 Favoriser la réduction des îlots de chaleur ainsi que celle des eaux de ruissellement.	Ville		x		<ul style="list-style-type: none"> Réduire les îlots de chaleur Réduire les apports d'eau pluviale à l'égout 	<ul style="list-style-type: none"> % de la surface ombragée ou végétalisée Volume d'eau traitée par année
3.2 Adopter un plan de conservation et de gestion tenant compte de tous les milieux naturels d'intérêt écologique et récréatif.						
3.2.1 Caractériser l'ensemble des milieux humides et boisés d'intérêt.	Ville	MRC	x		Accroître la connaissance de ces milieux pour mieux les protéger	<ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un plan de conservation des milieux naturels Nombre d'hectares protégés ou mis en valeur
3.2.2 Restaurer des liens naturels entre les milieux naturels résiduels afin de créer des corridors forestiers, fauniques et de loisirs.	Ville	CCE, MRC, propriétaires fonciers		x	Favoriser la biodiversité	
3.2.3 Planifier une zone de conservation dans le secteur de la Métairie.	Ville	CCE, propriétaires riverains		x	Augmentation de la superficie protégée du territoire	Statut légal de protection
3.3 Adopter une politique globale de l'arbre incluant une stratégie de reboisement.	Ville	CCE, propriétaires fonciers	x		Rendre la ville visuellement verte	<ul style="list-style-type: none"> Date d'adoption de la politique Nombre d'arbres plantés par année Nombre d'arbres matures coupés par année
3.4 Favoriser l'embellissement dans les parcs industriels.	Ville	CLD	x		Rendre les parcs industriels plus verts et plus attrayants	Nombre de propriétés embellies par année

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
4- Transport - Lutte aux changements climatiques						
4.1 Adopter un règlement municipal et faire de la sensibilisation contre la marche au ralenti inutile des véhicules.	Ville	CCE, MDDEP	x		Responsabiliser la population à une réduction des GES	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'adoption du règlement • Mise en œuvre d'un plan de communication
4.2 Accélérer la réalisation du Plan directeur du réseau cyclable et assurer une « interconnexion » du réseau.	Ville	MRC, MTQ	x		Relier tous les secteurs de la Ville aux réseaux cyclables municipal et régional	Nombre de mètres de pistes ajoutés par année
4.3 Encourager le transport actif.	Ville	MRC, CITVR		x	Accroître la part modale des transports actifs	Nombre d'interventions par année en : <ul style="list-style-type: none"> • communication • équipements et infrastructures
4.4 Augmenter l'offre de transport en commun.	Ville	CITVR	x		S'assurer que l'offre correspond à la demande	Nombre d'heures de service par année
4.5 Maintenir une veille d'opportunités quant au train de banlieue.	Ville	CITVR	x		Être à l'affût des nouveaux développements en matière de transport collectif et des opportunités de financement	Contacts réguliers avec le CITVR
4.6 Évaluation régulière du maintien de certains arrêts et de l'interdiction du virage à droite au feu rouge.	Ville	Comité consultatif de circulation	x		Augmenter la fluidité sans nuire à la sécurité	Nombre de modifications par année

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
5- Gestion municipale environnementale : exemplaire et transparente						
5.1 Créer un mécanisme formel de suivi du Plan d'action en environnement.						
5.1.1	Par règlement, élargir et redéfinir le Comité consultatif en environnement : citoyens, groupes, institutions, etc.	Ville		x		Mise à jour de la composition et du rôle du CCE Date d'adoption du règlement
5.1.2	Réaliser un exercice annuel de reddition de compte sur l'état d'avancement du Plan.	Ville	CCE	x		Maintenir la transparence en matière de gestion environnementale Rapport annuel du maire sur l'état de l'environnement à Saint-Hyacinthe en même temps que le rapport sur la situation financière
5.2 Adopter une politique d'achats écoresponsables, biens et services.						
5.2.1	Offrir aux acheteurs et aux responsables des achats des différents services municipaux et des partenaires une formation spécialisée en matière d'achats écoresponsables.	Ville	Regroupement intersectoriel maskoutain	x		Mise à jour des connaissances des acteurs • Nombre d'heures de perfectionnement par année • Nombre d'intervenants formés
5.2.2	Gestion écoresponsable de la flotte de véhicules municipaux incluant l'acquisition de voitures éconergétiques.	Ville			x	Réduire les émissions de GES • Consommation annuelle totale de carburant fossile • Nombre de véhicules convertis par année
5.2.3	Réduction des produits jetables pour les réceptions, cocktails, etc.	Ville	Organisateurs d'événements	x		Éliminer les produits jetables lors d'événements dans les édifices de la Ville Nombre d'événements « zéro déchet » par année
5.2.4	Évaluer la possibilité de réaliser des achats verts conjoints avec des partenaires.	Ville	Regroupement intersectoriel maskoutain		x	Se donner un pouvoir d'achat régional plus grand en produits écoresponsables Date de création d'un comité conjoint d'achats écoresponsables

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
5.3 Adopter un plan d'action en matière d'efficacité énergétique des édifices municipaux incluant une culture d'entretien préventif.	Ville			x	Réduire la consommation énergétique et les GES	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'adoption du plan • Économies annuelles obtenues (\$ et GES)
5.4 Accentuer le programme de remplacement de conduites d'aqueduc.	Ville			x	Réduire les fuites d'aqueduc et adapter les diamètres de tuyaux aux nouvelles normes	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de mètres remplacés par année • Nombre de bris de conduite par année
5.5 Développer une stratégie à moyen et à long terme pour rationaliser l'éclairage des rues.	Ville	Comité de circulation, CCE, CCU		x	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire l'intensité de l'éclairage urbain • Réduire la consommation d'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'adoption d'un plan • % annuel de réduction de consommation
5.6 Intégrer la dimension environnementale dans le Plan directeur de déneigement.	Ville		x		Réduire le transport de la neige	<ul style="list-style-type: none"> • Date d'adoption d'un plan bonifié • % annuel de réduction de km où on enlève la neige
5.7 Maintenir une surveillance afin d'identifier les sites de dépôts illégaux de neiges usées.	Ville	Déneigeurs privés	x		Empêcher l'implantation de sites illégaux	Nombre de sites illégaux actifs

ACTIONS	Intervenants suggérés		Début de réalisation		Évaluation	
	Leader	Partenaires	2010-12	2013-14	Cible visée	Indicateur
5.8 Évaluer et promouvoir de nouveaux moyens de réduction de la consommation d'eau, avec des interventions auprès de toutes les catégories d'utilisateurs.						
5.8.1 Mettre en place un programme de détection de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc.	Ville		x		Réduire les fuites	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fuites détectées par année • Nombre de kilomètres inspectés par année
5.8.2 Favoriser la récupération de l'eau de pluie par les résidents.	Ville	CCE		x	Réduire l'utilisation de l'eau de l'aqueduc	<ul style="list-style-type: none"> • Date de modifications à la réglementation sur les branchements • Publication d'un guide des meilleures pratiques
5.9 Amorcer la réalisation d'un plan d'action en développement durable.	Ville			x	Intégrer les trois sphères du développement durable : environnemental, social et économique	Degré d'avancement du plan

